

Séance plénière du 16 juin 2014

STRATÉGIE DE TOURISME DURABLE

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère} et 3^{ème} commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Bernard GAGNEPAIN, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Deux ans et demi après son adoption en octobre 2011, le président du Conseil régional présente un bilan et des perspectives pour la Stratégie régionale de tourisme durable.

Le rapport débute opportunément par une référence à la priorité nationale donnée au tourisme par le Président de la République à l'automne 2013 : « faire du tourisme un véritable levier pour la croissance et l'emploi de notre pays », l'objectif affiché étant de maintenir la France au premier rang mondial et dégager le premier solde touristique de tous les pays d'Europe. Pour le CESER, les préoccupations d'emploi et de croissance financière ne doivent pas faire oublier que le tourisme durable est un facteur important de revitalisation des territoires notamment ruraux, ces territoires qui font la richesse de la France et dont la découverte de leurs patrimoines et les échanges avec les populations sont source d'attractivité.

Dans le cadre des Assises du tourisme qui ont été engagées, les acteurs de la région Centre ont été réunis en février 2014, ce qui a permis de partager les 9 défis identifiés et de renforcer la prise de conscience des enjeux mais aussi des progrès à accomplir sur notre territoire.

Le rapport du Président du Conseil régional souligne que la Stratégie Régionale de Tourisme Durable répond déjà à la plupart des priorités préconisées par les Assises Nationales du Tourisme et que la politique régionale dans le domaine touristique se trouve ainsi confortée dans ses choix.

Le CESER apprécie dans ce rapport les 8 fiches figurant en annexe. Elles permettent d'une part d'avoir une vision chiffrée de l'évolution de la fréquentation de certaines destinations et de l'utilisation des sites Web, d'autre part de bien saisir les enjeux et les orientations des projets.

Marques touristiques

Il en est notamment ainsi en matière de stratégie de marques pour laquelle il est fait un état d'avancement et de nouvelles marques sont annoncées :

- **le Val de Loire** : déjà présent dans la stratégie marketing de 2010, « Val de Loire » prend une dimension nouvelle avec une marque interrégionale créée en partenariat avec l'Etat et la Région Pays de la Loire et dont l'ambition est de porter un programme de promotion mutualisé, pour faire du Val de Loire un atout touristique majeur de la France. Cette marque Val de Loire répond à la requête de l'avis que nous avons formulé le 13 octobre 2011 de renforcer les synergies régionales : « *En outre, le Val de Loire dépassant largement les frontières de la région, il serait également pertinent de renforcer les synergies et la coopération interrégionale, en direction de la région Pays de la Loire notamment, et d'encourager un travail en commun avec les différents organismes sur le terrain.* ».

La création d'une grande région Centre/Val de Loire avec l'apport de départements ligériens aurait, sans nul doute, favorisé cette nouvelle marque et prolongé les actions communes initiées par les deux régions notamment sous le vocable Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO.

- **la Sologne** : à l'heure actuelle, la marque est portée par la Région Centre et le Conseil général de Loir-et-Cher ; la démarche atteindra sa pleine dimension si elle couvre l'entier territoire de la Sologne, en impliquant les départements du Cher et du Loiret, et pas seulement en associant les agences de développement touristiques. Des initiatives se font jour pour fédérer les acteurs, il convient de poursuivre ce mouvement et de mobiliser également les partenaires privés.

A terme, pourquoi pas envisager un contrat de territoire à l'instar du Perche sur le périmètre d'un futur PNR ?

- **le Perche** avec la signature d'un contrat de destination porté par Atout France et associant les régions Centre et Basse-Normandie, les départements d'Eure-et-Loir et de l'Orne, le Parc naturel régional, et les Pays.

Si nous souscrivons pleinement à la signature de ce contrat par le président du Conseil régional, nous espérons que ce contrat sera étendu à l'ensemble du Perche dit « historique » avec l'ajout du Perche vendômois et du Perche sarthois. Nous aurons l'occasion de nous exprimer lors de la remise du rapport « Perche » à l'automne 2014, répondant à une saisine de l'Exécutif régional.

Initiatives innovantes

Le cluster « Tourisme et patrimoines » annoncé en octobre 2011 prend forme et les travaux préparatoires sont en cours ; le CESER s'en félicite et apprécie le lien avec les partenaires universitaires au vu des projets et des besoins exprimés par les professionnels en termes de recherche et d'innovation. Le projet « Intelligence des Patrimoines » piloté par le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) pourra servir de base de travail pour engager la collaboration entre la filière patrimoine et le monde universitaire. La participation de partenaires aussi divers que l'INRA, le CNRS, les universités d'Orléans et Tours dans une démarche qui croise tous les patrimoines, les sciences et la dimension économique doit permettre de sortir des approches traditionnelles et de créer des produits vraiment innovants.

Ce cluster devrait avoir vocation à accueillir les autres départements de la région, afin au minimum de couvrir le périmètre patrimoine mondial UNESCO. Comment mettre de côté Chartres, Bourges, Valençay, Sully et Saint-Benoit-sur-Loire ?

Ce cluster devrait adopter la même démarche que dans l'industrie pour devenir un véritable outil d'ingénierie touristique d'organisation de la filière et d'étude de la faisabilité des projets.

Dans son avis d'octobre 2011, le CESER pointait l'atomisation du réseau des OTSI et préconisait une organisation partenariale et une mutualisation des moyens ; il s'interroge sur les évolutions qui ont pu avoir lieu dans ce domaine et encourage la Région à œuvrer dans ce sens ; les travaux du cluster devraient favoriser une nouvelle structuration.

Dans le domaine de l'innovation sociale, l'expérimentation de l'UNAT « **Premières vacances en famille** » est étendue en 2014 à l'ensemble des six départements de la région Centre et devrait concerner 100 familles.

Le CESER Centre sensible au « Tourisme pour tous » et à la lutte contre la fracture touristique ne peut que se réjouir de cette opération tout en regrettant que le financement ne puisse permettre l'envoi d'un plus grand nombre de bénéficiaires.

La taxe de séjour prélevée par les collectivités ne pourrait-elle pas en partie alimenter un fonds dédié à réduire cette fracture touristique et bénéficier aux habitants des collectivités bénéficiaires ?

Le lancement d'une mission d'étude afin de définir le concept et les caractéristiques d'un type d'hébergement léger, pratique et peu coûteux en direction des cyclo-campeurs mais également ouvert à un public élargi (jeunes, petits budgets, familles, ...) correspond à la même préoccupation, tout en enrichissant l'offre à destination des pratiquants de cyclotourisme.

Filières prioritaires

Dans la filière « **itinérances douces** », l'ambition affichée de devenir la première région de tourisme à vélo est en passe d'être gagnée grâce à *La Loire à Vélo* comme locomotive dont 853 000 cyclistes ont emprunté en 2013 les parcours apportant plus de 18 M€ de consommation aux territoires concernés.

Le nouveau concept « *Les Echappées de la Loire à Vélo* » prolonge ce dispositif dont la région Centre, forte de cette expérience, l'étendra à d'autres modes de randonnée : équestre, pédestre et batellerie. Dans ce domaine, l'ensemble de l'offre bénéficiera d'un site web pour la promotion des itinéraires vélos, équestres et pédestres assurant développement de l'itinérance douce en région Centre. « *Les Echappées de la Loire à Vélo* » devront prendre en compte les nombreuses initiatives locales dans le domaine du cyclotourisme.

En matière de randonnée pédestre, la stratégie régionale consiste à sélectionner une offre de parcours touristiques et à faire émerger trois itinéraires structurants au niveau national ; il s'agit des itinéraires jacquaires et le long de la vallée de la Loire. Pour mener à bien ce projet, la région Centre travaille en étroite partenariat avec le Comité Régional de Randonnée Pédestre (CRRP) et soutient le déploiement de leur nouvel outil de gestion numérique des itinéraires. Ce système permettra de mieux valoriser les itinéraires auprès des randonneurs et du grand public avec le développement de nouveaux services web et produits mobiles (E-topo, Randofiches numériques...).

Pour le tourisme équestre, la priorité régionale vise à construire une offre structurée autour des pôles équestres de dimension nationale, constituant ainsi une vitrine de cette filière en région.

La batellerie, évoquée dans le rapport, a dorénavant le vent en poupe. Longtemps laissée à l'abandon, l'activité fluviale revit. C'est sous l'impulsion d'associations de bateliers, d'élus locaux et de quelques entreprises, conscients du potentiel commercial et touristique de ce patrimoine ligérien, que s'est opérée cette réappropriation des cours du Val de Loire. La batellerie complète les itinérances douces traditionnelles non seulement comme un mode de déplacement mais surtout comme un véritable vecteur d'animations et de rencontres autour du fleuve. Par le fait, elle fait de la Loire un fleuve vivant. Sans oublier la pratique du canoë-kayak qui vient parfaire les déplacements au fil de l'eau.

Les filières **Tourisme de nature et Patrimoine** sont toujours présentes et soutenues. Pour la filière patrimoine qui concerne les grands sites, les parcs et jardins et l'art contemporain, un renforcement de l'offre universitaire, tant pour la formation initiale que pour la formation continue devrait être soutenu en synergie avec les ambitions de la stratégie : formation en langues, développement de bi-diplômes ambitieux de sciences et SHS, synergie de tous les acteurs (conservatoires, écoles d'art et de design, universités).

Le CESER s'étonne de l'absence dans le rapport de la filière « **Art de vivre** », ce qui vient en contradiction avec le 1^{er} défi national de s'appuyer sur l'œnologie et la gastronomie pour favoriser l'émergence de nouvelles destinations. L'enjeu est conforté :

- par l'adoption par le Parlement européen le 12 mars 2014 d'une résolution demandant aux États membres de préserver et promouvoir la gastronomie régionale et locale, ce qui a amené le CESER à adopter une motion de soutien à l'IEHCA pour qu'il joue un rôle prépondérant pour la mise en place de cette résolution ;
- et, le 12 avril dernier, par l'adoption à l'unanimité par le Sénat d'un amendement au projet de loi sur l'agriculture dont le texte reconnaît que : « le vin, produit de la vigne, et les terroirs viticoles font partie du patrimoine culturel, gastronomie et paysager de la France ».

Voilà qui conforte la position du CESER Centre qui tient à rappeler que pour lui œnologie et gastronomie sont indissociables et qu'il soutient le nouveau concept d'oéno-gastronomie répondant à notre attente et dont il serait pertinent de mesurer le poids en région Centre.

La création de « routes gourmandes » (route gourmande de Touraine, route gourmande du Sancerrois, route gourmande du Perche...) viendrait conforter d'une manière bénéfique l'offre touristique de la région Centre.

Au vu de leur importance, les patrimoines viti-vinicole et alimentaire de la région Centre ne doivent pas être oubliés dans la Stratégie régionale de tourisme durable.

Conclusion

En conclusion et d'une manière générale, la feuille de route est tenue notamment en ce qui concerne *La Loire à Vélo* qui est une vraie réussite.

Le CESER attend beaucoup du lancement du cluster Tourisme en espérant que les quatre autres départements viendront rejoindre les précurseurs afin d'en faire à terme un outil ouvert et indépendant. Passé la phase de lancement assuré par le CRT, les professionnels du Tourisme devront se l'approprier et le faire vivre pour qu'il réponde à leurs attentes. Il en va de sa légitimité et de sa survie.

En cette période de chamboulement des contours de nos collectivités, la concertation entre l'ensemble des acteurs du territoire et les populations restent indispensables et incontournables pour la mise en place d'ambitions communes dans des territoires qui doivent rester, quels qu'ils soient, des territoires de projets.

Avis adopté à l'unanimité.

Xavier BEULIN